



LOT 2

Règlement de la consultation (RC)

Accord-cadre à bons de commandes relatif à l'achat d'espaces publicitaires sur les stations radios

**Exposition 2020-2021 à l'Atrium
Pour Science Action Normandie**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Achat d'espaces publicitaires sur les stations radios sur l'année 2021 pour présenter la programmation 2021 de l'Atrium, espace régional de découverte scientifique et technique à Rouen (76100) à destination des publics normands.

Le coût total prévisionnel du marché est estimé à 15 000 € TTC.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

À titre indicatif, il est prévu que la présente consultation se déroule de la manière suivante :

- Il est lancé une consultation auprès d'au moins trois prestataires.
- Parallèlement, le marché est passé avec publicité.
- Les offres sont analysées par Science Action Normandie.
- Le représentant de Science Action Normandie attribue le marché à plusieurs candidats.
- Le marché est notifié aux prestataires retenus.
- Les bons de commandes sont émis selon les modes d'attribution prévus à l'article 6 du CCP.

La date prévisionnelle de notification du marché est fixée au **06 décembre 2020**.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Durée du marché – Délais d'exécution

Durée du marché : 11 mois.

Les prestations débuteront à compter de la notification du marché.

Le titulaire du marché devra avoir :

- exécuté les prestations dans le respect des délais d'exécution prévus à l'article 4 du CCP ;
- facturé les prestations au plus tard le 31 octobre 2021.

3.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est de 45 jours à compter de la date limite fixée à l'article 9 du présent règlement pour la réception des offres.

3.3. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds de l'Union européenne.

Les prestations seront financées par le budget de Science Action Normandie.

Le mode de paiement est par virement bancaire à échéance de 30 jours.

Les factures devront être obligatoirement adressées à :

Science Action Normandie, L'Atrium, 115 boulevard de l'Europe, 76100 Rouen

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- L'Avis de consultation « Communication 2021 »
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP_Lot2).
- Le présent Règlement de Consultation (RC).
- La déclaration sur l'honneur (DC)
- L'Acte d'Engagement (AE)

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Science Action Normandie se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 6 : MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES

Le présent marché pourra faire l'objet de marchés complémentaires dans les conditions prévues à l'article 9 du CCP.

ARTICLE 7 : PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

Le défaut de production des pièces dans les conditions énoncées dans le présent règlement entraînera l'élimination de la candidature.

Toutefois, une demande complémentaire pourra être faite par le représentant de Science Action Normandie.

L'offre doit comprendre :

- Un devis détaillé indiquant les prix unitaires de chaque matériel et prestation, daté et signé.
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- Le présent Règlement de la Consultation (RC) à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- L'Acte d'Engagement (AE) à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- La déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée.

- Les références professionnelles des candidats.

ARTICLE 8 : JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement des candidatures s'effectuera au vu des garanties et références professionnelles des candidats.

L'offre sera appréciée au vu des critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante (note sur 100) :

Qualité de l'audience sur la zone géographique et des cibles définies	35%
Compréhension de la demande	35%
Prix	30%

Les offres seront classées.

En cas d'égalité des notes finales, le critère du prix sera prépondérant pour départager les candidats.

ARTICLE 9 : DATE LIMITE ET MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Les offres sont à adresser uniquement par courriel à l'adresse suivante : contact@scienceaction.asso.fr

Les réceptions sont assurées selon les horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Les propositions doivent être remises **au plus tard le mardi 01^{er} décembre 2020 à 17h.**

Les dossiers qui parviendraient au-delà de la date et l'heure limite, ainsi que ceux parvenus par voie postale ne seront pas ouverts et seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 11 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter Science Action Normandie :

Tél. : 02 35 89 42 27

Courriel : contact@scienceaction.asso.fr

Fait à Rouen, le

En deux exemplaires

Pour Science Action Normandie
Le Directeur

Pour le titulaire du Marché
Lu et approuvé